

Pôle aménagement environnement et transports

Personne chargée du dossier :
Typhaine Delatouche
Direction environnement développement durable
Tél. : 02 97 02 30 84

Compte rendu Natura 2000 - Ile de Groix Réunion Comité de Pilotage élargi Cartographie de Groix

27 septembre 2012
Salle des fêtes de Groix

Présents

REGENERMEL Eric	:	Commune de Groix / Président du COFIL / Maire de Groix
VEILLE Jean-Luc	:	Délégation à la Mer et au Littoral du Morbihan (PREMAR / DDTM) / Représentant du Préfet Maritime et du Sous-Préfet de Lorient
PAILLAT Gilles	:	DREAL Bretagne / Chargé de mission Natura 2000
COJEAN Serge	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ONCFS
VASSEUR Florine	:	Conservatoire du littoral
REMY Marie	:	Commune de Groix / Directrice Générale des Services
HARDEGUEN Marion	:	Conservatoire Botanique National de Brest / Déléguée antenne Bretagne
DELATOUCHE Typhaine	:	Lorient Agglomération / Chargée de mission Natura 2000
DORÉ Orlane	:	Lorient agglomération / Assistante d'opération Natura 2000
PAPUCHON Juliane	:	Lorient Agglomération / Animatrice du Programme LEADER du Pays de Lorient
TOCQUER Pascal	:	Lorient Agglomération / Gestion intégrée de l'eau
MATHIEU Jean-Pierre	:	Association des usagers de la mer de l'Île de Groix AUMIG et Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers Sportifs France
RICARD Georges	:	Associations Eau et Rivières de Bretagne et Nature et Culture
RICARD Marie	:	Associations Eau et Rivières de Bretagne et Nature et Culture
RIO Annie	:	Bretagne Vivante / Vice-présidente
FILLAN Martin	:	Bretagne Vivante / Adhérents
ROBERT Catherine	:	Bretagne vivante / Réserve Naturelle François Le Bail
BASK Stéphane	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
ADAM Michaël	:	Amicale de Chasse
ADAM Jacqueline Michaëla	:	Association Saint Gunthiern
GUILLAUME-EVEN Geneviève	:	Association La Mouette - Affiliée amis de l'écomusée de Groix
OSTI Alfred	:	Comité Départementale de la Randonnée Pédestre CDRP
KERJEAN Alain	:	Amis des chemins de ronde du Morbihan
CHAUVAUD Sylvain	:	Bureau d'études TBM
GIBERT Jordi	:	Bureau d'études TBM

Excusés

TREFFEL Jean-François	:	Sous-Préfecture de Lorient / Sous-Préfet
DELAVALLADE Tiphaine	:	Région Bretagne
COUESPEL Thierry	:	Conseil Général du Morbihan / Chargé de mission
ROYANT Olivier	:	Conseil Général du Morbihan / Technicien randonnées
AUCHER Jean-Paul	:	Lorient Agglomération / Vice-Président chargé des espaces naturels et de la protection du littoral
COZILIS Marc	:	Lorient Agglomération / Vice-Président chargé de l'environnement
PRIOLET Olivier	:	Lorient Agglomération / Direction du Patrimoine Naturel - Bureau d'études
DANIEL FRANCK	:	Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan / Chargé de missions
THERAUD Manuela	:	Association Les Îles du Ponant
SOUPLET Pierre	:	Amicale de chasse
VADIER METRA Brigitte	:	Comité Départemental du Tourisme du Morbihan
SAN QUIRCE Sylvie	:	Écomusée
LE GARREC Marie-José	:	Scientifique
JÉGOUZO Pierre	:	CSRPN / Géologie paléontologie
ROZE Françoise	:	Université de Rennes 1

Objet de la rencontre :

L'objet de cette réunion de concertation était de présenter **la méthodologie et les premiers résultats de l'étude sur les espaces agronaturels** de l'île de Groix : Inventaires cartographiques / vocation parcellaire.

Ce compte rendu est accompagné des présentations « power point » des différents intervenants. Il ne retranscrit que les interventions complémentaires de chacun et les conclusions tirées de cette réunion.

Plus d'informations sur cette étude sont disponibles sur la page Internet http://groix.n2000.fr/etude_espaces_agro_naturels ainsi que les comptes-rendus des précédentes réunions. Il est toujours possible de participer à l'enquête en ligne sur l'évolution et la gestion des paysages de Groix http://groix.n2000.fr/enquete_espaces_agro_naturels.

Cette réunion était précédée du comité de pilotage du site Natura 2000 où les grands principes de cette étude ont été présentés. Les documents ci-dessous sont téléchargeables à l'adresse Internet suivante : http://groix.n2000.fr/copil_etude_espaces_agronaturels.

- Compte rendu de la réunion,
- [Présentation de l'étude sur les espaces agronaturels](#) par le bureau d'études TBM,
- [Présentation des premiers résultats de l'étude](#) par le bureau d'études TBM,
- [Présentation des résultats de l'enquête](#) sur l'évolution du paysage de Groix,
- [18 premiers résultats bruts de l'enquête](#).

Introduction

Typhaine DELATOUCHE rappelle le contexte de l'étude.

Objectifs : déterminer la vocation des espaces agronaturels et avoir une boîte à outils pour la gestion des espaces.

Il est rappelé que Lorient Agglomération est maître d'ouvrage de l'étude mais en lien étroit avec la Commune de Groix. L'étude est financée par le LEADER du Pays de Lorient avec un cofinancement (Europe, Conseil général, Commune de Groix et Lorient Agglomération).

1 - Présentation des résultats de l'étude

Jordi GIBERT, responsable du projet au bureau d'études TBM, présente les résultats de l'étude.

2 - Discussion sur la vocation parcellaire

Il s'agit de définir une vocation, c'est-à-dire un projet pour l'avenir possible de chaque parcelle en fonction de différents critères :

- l'obligation réglementaire de préserver certaines espèces,
- potentialité agronomique des parcelles,
- souhait de développer des prairies permanentes actuellement presque inexistantes sur l'île,
- souhait d'augmenter le potentiel de biodiversité,
- ...

La vocation détermine le potentiel en devenir d'une parcelle et non son état actuel.

Grands types de vocation définis :

- cultures/prairies temporaires,
- habitats naturels à préserver,
- prairie permanente.

C'est une étude de faisabilité. Ce n'est pas parce qu'une vocation a été définie que les actions seront obligatoires. Une parcelle enrichie en prunellier peut avoir une vocation de culture mais n'intéresser aucun agriculteur actuellement.

2.1 Méthodologie

Jordi GIBERT présente la méthodologie développée.

La première carte des vocations a été réalisée à partir de l'analyse de l'orthophotoplan de 1977.

Ont été classées en terre cultivable toutes les parcelles cultivées à ce moment là.

Ont été classées en prairies permanentes :

- Les zones humides avec végétation prairiale ou les cultures classées en zone humide ;
- Des prairies isolées au milieu d'habitat naturel ;
- Les parcelles présentant des espèces caractéristiques des végétations prairiales (*dactylis glomerata*, *arrhenatherum elatius*, *daucus carota*, *holcus lanatus*...) lors de l'inventaire et non recensées comme culture suite à l'analyse des images aériennes anciennes.

Les habitats d'intérêt communautaire et les parcelles voisines ont été classés comme habitats naturels à conserver.

Les habitats naturels ont été classés comme « habitats naturels à conserver » s'ils n'ont pas été recensés comme culture lors de l'analyse des images aériennes anciennes.

Sont exclus de l'analyse les zones fortement urbanisées, les jardins.

Pascal TOCQUER demande à ce que soient ajoutés à la prochaine présentation les aspects agricoles qui seront pris en compte pour déterminer les vocations. Il rappelle l'importance de créer une mosaïque de paysage qui augmente la biodiversité par une alternance de parcelles ouvertes, fermées... le tout étant de trouver, une juste échelle. Il précise que l'étude a une double entrée : agriculture et biodiversité. L'extension de l'activité agricole ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité.

En effet, le classement par vocation ne correspond pas à une dichotomie biodiversité/agriculture. En fonction de la vocation définie et de l'état actuel de la parcelle les actions mises en œuvre pourront être réalisées par des agriculteurs pour gérer les milieux naturels (exemple : fauche de landes), créer une prairie permanente pour le pâturage...

Stéphane BASK explique l'importance du maintien de fourrés pour les passereaux.

Éric REGENERMEL rappelle l'importance de préserver les talus et les haies pour la biodiversité et que les vocations doivent aboutir à des choix bénéfiques à tous : chasseurs, agriculteurs, naturalistes...

Gilles PAILLAT demande à ce que l'échelle de travail soit développée plus finement ainsi que l'analyse socioéconomique. Il sera intéressant de se poser la question du potentiel d'accueil de l'île en nombre d'agriculteurs en fonction des potentialités des sols, des boues de station à épandre, de la filière de valorisation des produits...

Typhaine DELATOUCHE précise que ces données auraient du être intégrées à cette présentation mais que le planning de réalisation de l'étude ne l'a pas permis.

Ce classement par grand type de vocation sera précisé après :

- une analyse plus fine des images aériennes anciennes,
- une exploitation du diagnostic agricole permettant de situer les sièges et type d'exploitation,
- une exploitation des données sur l'avifaune fournies par les chasseurs,
- **une consultation des agriculteurs et des chasseurs,**
- une exploitation des données existantes telles que les zones de captage, la cartographie des sols de Groix, l'étude sur la qualité des terres dans les îlots PAC, la carte des éléments du paysage (talus, haies...)...
- quelques analyses des terres seront également réalisées dans le cadre de cette étude (20aines).

Marie REMY précise que l'aspect « diagnostic agricole » sera traité, par ailleurs, dans le cadre d'un marché en cours de consultation sur le développement agricole de l'île (diagnostic agricole, accompagnement à l'ouverture des espaces, situation des sièges d'exploitation, accompagnement des projets agricoles...). Ce marché devrait démarrer prochainement suite à l'analyse des 5 offres reçues.

2.2 Définition de la prairie permanente

Annie RIO demande si le terme de « prairie permanente » ne pourrait pas être remplacé par « prairie naturelle ». Elle précise que si l'on met les zones humides en prairie permanente, on court le risque qu'elles soient retournées régulièrement avec une réduction de la biodiversité.

Il est rappelé qu'en Bretagne, il n'y a pas beaucoup de milieux naturels au sens strict et que beaucoup de milieux naturels ont été créés par la main de l'homme par fauche, entretien...

Dans le cadre de cette étude le terme de **prairie permanente** est utilisé au sens **prairie qui n'est pas retournée pendant au moins 10 ans et présentant, de ce fait, une flore caractéristique**. Il ne s'agit pas de prairie permanente au sens de la Politique Agricole Commune (PAC) distinguant les prairies qui ne sont pas retournées depuis plus de 5 ans.

Pascal TOCQUER précise que la prairie peut être permanente mais à usage agricole : pâturage, fauche.

Marion HARDEGUEN, du Conservatoire Botanique, précise l'intérêt d'améliorer la qualité des prairies à Groix car il n'y en a pas beaucoup et en particulier des prairies de fauche. Ces prairies présentent, en effet, une végétation très différente des prairies pâturées. Il serait peut-être intéressant de reconverter d'actuels fourrés en prairies permanentes. Par ailleurs, une parcelle de bonne qualité agronomique peut également avoir un intérêt en prairie permanente et ne doit pas être classée systématiquement en culture.

2.3 Utilisation des vocations

Cette étude pourra être exploitée pour différents projets :

- nouveau Plan local d'Urbanisme ;
- projets individuels des exploitants agricoles ;
- gestion des espaces naturels ;
- acquisition par le Conservatoire*.
- ...

* N.B : si une parcelle est acquise par le Conservatoire du littoral, elle ne peut plus être cultivée ; d'où l'intérêt de bien classer en parcelle cultivable les parcelles à potentiel agronomique et sans enjeu écologique majeur.

3 - Résultats de l'enquête sur les espaces agronaturels de l'île de Groix

Typhaine DELATOUCHE présente une synthèse des 21 premiers résultats de l'étude sur les espaces agronaturels de l'île de Groix.

4 - Agenda

Rétro planning des réunions à venir :

- Échanges avec les chasseurs ;
- Points avec les agriculteurs sur les données collectées sur le terrain ;
- Comité technique entre le **29 et le 31 octobre** ;
- Comité de pilotage de restitution des propositions de gestion, **semaine du 12 au 16 novembre** ;
- Comité de pilotage de restitution finale de l'étude (2013).

La date limite de rendu de l'étude complète est fixée au **30 novembre 2012**.